

MERIGNAC

Aménagement des accès au futur collège de Beutre et aux équipements sportifs

Ouverture de la concertation préalable en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement

Dossier de concertation

Notice explicative et de présentation des études préliminaires



SOMMAIRE

1	ELEMENTS DE CONTEXTE.....	3
2	LES OBJECTIFS DU PROJET	5
3	ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	6
3.1	Diagnostic Urbain/Paysage	6
3.1.1	Les espaces et les équipements bâtis	6
3.1.2	Les espaces verts paysagers	9
3.2	Diagnostic réglementaire	13
3.2.1	Le PLU	13
3.2.2	Le Plan d'Exposition au Bruit.....	13
3.3	les enjeux environnementaux.....	13
4	LES ETUDES PRELIMINAIRES	15
4.1	Principes d'aménagement.....	15
4.1.1	Généralités et présentation des scénarii	15
4.1.2	Voie nouvelle	15
4.1.3	Parking.....	18
4.1.4	Parvis et zone de retournement.....	21
4.1.5	Accès Nord	21
4.1.6	Le giratoire sur l'avenue Roland Garros et la voie nouvelle	22
4.1.7	Plan de synthèse des propositions d'aménagement.....	24
4.2	matériaux, mobilier et plantations	25
4.2.1	Matériaux scénarii	25
4.2.1	Mobilier.....	26
4.2.2	Projet végétal.....	26
5	MODALITES DE LA CONCERTATION.....	27

1 ELEMENTS DE CONTEXTE

Pour faire face à la croissance démographique en Gironde et notamment sur Bordeaux Métropole, le département de la Gironde a mis en place un Plan Collège, porteur de la création d'établissements supplémentaires d'ici à 2024.

Mérignac est une commune dite sous tension où la population est en forte croissance, 80 000 habitants attendus, 2e ville la plus peuplée après Bordeaux.

C'est dans ce contexte démographique que le Conseil Départemental de la Gironde a décidé, par délibération du 11 septembre 2017, de la construction d'un nouveau collège sur la commune de Mérignac permettant une meilleure couverture du secteur et répartition des effectifs en complément des 4 collèges déjà existants sur la ville.

Le projet porte donc sur la création d'un nouvel établissement d'une capacité de 700 élèves. Le projet d'établissement intégrera aussi des équipements sportifs.

Le site retenu de la Plaine des Sports, sur le quartier de Beutre, est propriété de la commune de Mérignac, et se développe sur plus de 98 000 m².

Il est situé au sud-ouest de la commune à proximité de l'Avenue de l'Argonne et de l'avenue Roland Garros.

Il sera desservi par **une voirie principale à aménager depuis l'avenue Roland Garros et un accès secondaire depuis l'avenue de l'Argonne (voir les plans de situation ci-après), objets de la présente concertation** menée en application des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Le projet se situe sur la commune de Mérignac, à l'ouest de Bordeaux. Il est localisé au sud-est de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac à l'ouest de la rocade.

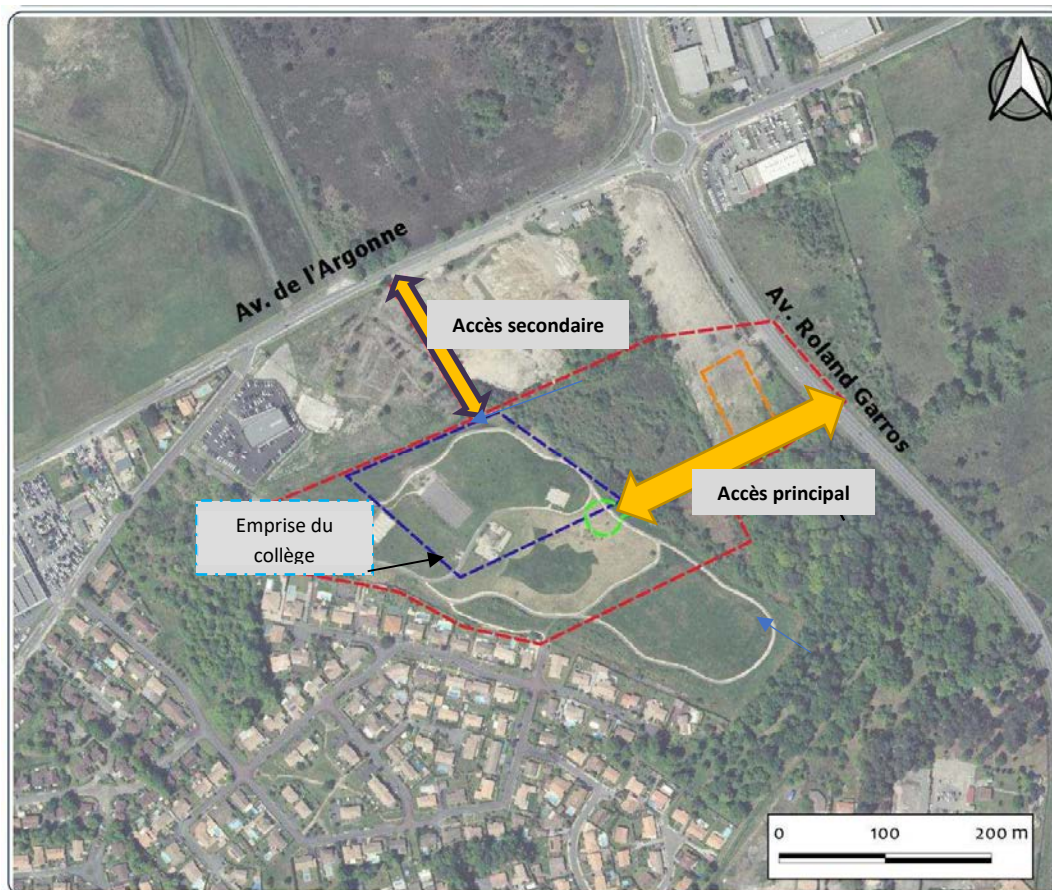


Plan de localisation du projet échelle large – Source : Géoportail

A une échelle plus rapprochée, le projet se situe dans le quartier Beutre de Mérignac. Il est délimité par le lotissement de la rue François Girardon au sud-ouest, de l'avenue de l'Argonne au nord et de l'avenue de Roland Garros à l'est.



Plan de localisation du projet échelle rapprochée – Source : Géoportail



Plan de localisation des accès

2 LES OBJECTIFS DU PROJET

La voie de desserte principale raccordée à l'avenue de Roland Garros par un giratoire devra permettre d'assurer la desserte du collège tant pour les véhicules automobiles, cars scolaires que pour les piétons et cyclistes. Les équipements associés et nécessaires au bon fonctionnement du collège et des équipements sportifs sont notamment la réalisation de places de stationnements pour les cars scolaires ainsi que du stationnement à proximité pour les parents d'élèves et visiteurs. Un parvis sera également aménagé devant le collège pour garantir la sécurité pour l'attente et les déplacements des modes doux.

La voie secondaire de desserte au nord du collège devra s'inscrire dans la continuité de l'aménagement existant à savoir le rétablissement des fonctionnalités actuelles (cheminements doux, la desserte des activités commerciales existantes, l'équipement en réseaux divers par exemple) et permettre un accès technique et de secours au site du collège ainsi qu'au personnel.

Le projet devra également s'inscrire dans les objectifs globaux et stratégiques du projet d'ensemble de l'Opération d'Intérêt Métropolitain de Bordeaux Aéroport et notamment la prise en compte des enjeux environnementaux et écologiques : qualité paysagère, biodiversité, gestion des eaux pluviales.....

Ainsi, les objectifs poursuivis par les aménagements de voirie mis à la concertation sont les suivants :

- Permettre une desserte multimodale du collège et des équipements sportifs
- Créer les réseaux divers nécessaires à l'exploitation future du collège
- Créer les équipements nécessaires à l'exploitation du site (dépose minute, stationnements pour les cars scolaires, stationnements de proximité, parvis du collège, ...)
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et écologiques (paysage, biodiversité, impact sur les milieux naturels)

3 ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

3.1 DIAGNOSTIC URBAIN/PAYSAGE

3.1.1 Les espaces et les équipements bâtis

Situé dans le quartier de Beutre et pleinement intégré dans le périmètre de l'OIM Bordeaux-Aéroparc, le projet s'inscrit dans un contexte urbain peu dense, constitué d'habitat pavillonnaire et de bâtis à caractères commerciaux laissant de nombreuses poches de respiration non bâties.

Le site dans son environnement urbain proche se caractérise ainsi à l'Ouest et au Sud par un quartier principalement résidentiel constitué d'une majorité de pavillons individuels avec jardins privatifs. Le nord et l'est présentent des espaces bâtis à caractères industriels et commerciaux ainsi que deux grands axes de déplacements (av. de l'Argonne et Av. Roland Garros) qui permettent une facilité d'accès et de déplacements. Les nombreux espaces entre ces bâtis sont, pour une grande partie, des espaces à caractères naturels apportant un cadre de vie privilégié.

Ce territoire présente une forte attractivité urbaine induisant une mutation des usages du site et de nouveaux aménagements. Le futur collège de Beutre et son accès font partie des nouveaux équipements associés à cette dynamique, leur intégration présentant un fort enjeu d'insertion dans ce contexte privilégié.



Quartier résidentiel de Beutre



Bâtiment commercial



Avenue de l'Argonne



Avenue Roland Garros

Perceptions visuelles des espaces et équipements bâtis



Le site dans son environnement urbain

3.1.2 Les espaces verts paysagers

Le projet s'inscrit dans un contexte végétal naturel riche et diversifié qui se caractérise par plusieurs entités paysagères et écologiques

- Les espaces arborés / forestiers

Le secteur du projet est bordé, au Sud-Est, par un Espace Boisé Classé au PLU. Il s'insère dans un maillage écologique à plus grande échelle et est porteur de continuités écologiques. Sa préservation et son confortement constituent des orientations fortes pour le projet.

D'autres formations forestières, que ce soient des bosquets, arbres isolés, haies bocagères...viennent renforcer ce maillage écologique et contribuent à la qualité et à l'identité paysagère du site. Ces formations végétales sont également à conforter et à renforcer lors de ce projet.

La palette végétale présente sur site se compose principalement d'essences locales de feuillus comme le Chêne, mais également de conifères (en plus faible part) comme le Pin maritime.



Photos des espaces arborés / forestiers

- Les prairies ouvertes

Le secteur du projet se caractérise par la présence de zones ouvertes avec des perceptions visuelles lointaines. Ces zones, principalement herbacées, se présentent sous la forme de prairies mésophiles et hygrophiles.

La plaine des sports constitue en grande partie la prairie mésophile. C'est un espace ouvert et accessible à la pratique de loisirs de plein air et est actuellement composé d'équipements légers tels qu'un boulodrome, une aire de sport, des aires de jeux... Quelques jeunes arbres isolés viennent ponctuer cet espace. La plaine des sports est aujourd'hui délimitée visuellement par des espaces boisés.

La prairie hygrophile compose la zone humide au nord du secteur. Elle accueille des espèces adaptées à ce terrain. Non accessible au public, elle est bordée par une haie bocagère dense présente le long du fossé.



Photos de la plaine des sports

- Les jardins privés

Situés en rive de la zone de projet, ils sont fortement présents dans le quartier de Beutre.

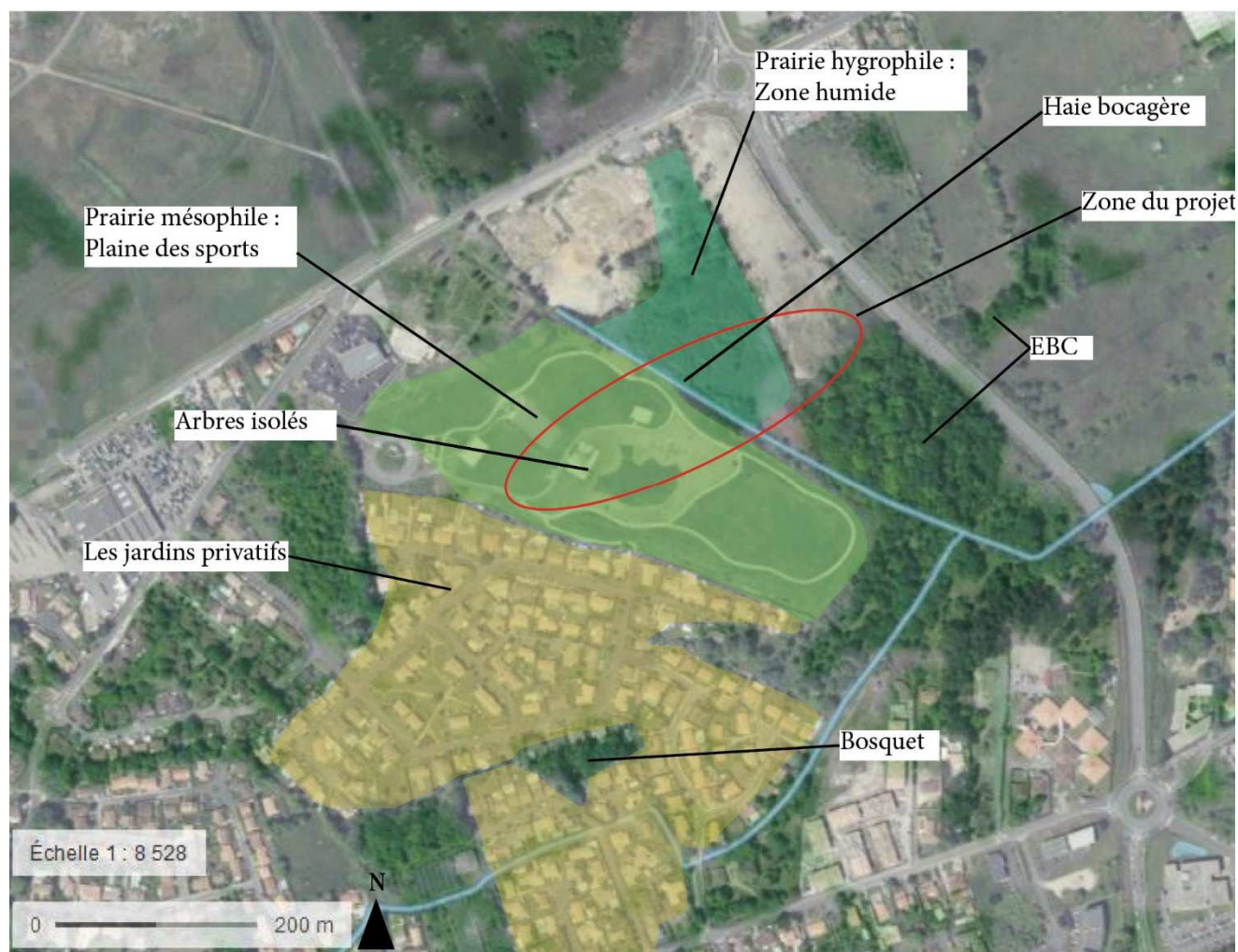
Ces jardins se caractérisent par leurs grandes richesses végétales, qui apportent diversité et qualité de floraisons et de feuillages.

Si les plantations n'y sont pas particulièrement denses, les végétaux sont en règle générale très bien entretenus et dans un très bon état phytosanitaire.

Aujourd'hui peu perceptibles depuis la zone du projet ils restent néanmoins un élément important dans le maillage vert écologique à l'échelle du quartier.



Photos du quartier résidentiel



Le site dans son environnement naturel

3.2 DIAGNOSTIC REGLEMENTAIRE

3.2.1 Le PLU

Le secteur d'étude est situé en zone Ne et AU8-5 du PLU. **Le zonage « Ne », permettant la réalisation d'équipements publics, impose cependant 80% d'espaces en pleine terre à conserver.**

3.2.2 Le Plan d'Exposition au Bruit

Le Plan d'exposition au bruit (PEB) est un plan d'urbanisme qui intègre les prévisions de trafic à court, moyen et long terme. Le PEB vise à encadrer l'urbanisation des zones avoisinant l'aéroport afin de ne pas exposer de nouvelles populations au bruit généré par le trafic aérien dans les prochaines années. Il définit 4 zones de bruit (de A à D) à l'intérieur desquelles la construction et la densification des habitations sont réglementées (interdites ou limitées).

Le secteur d'étude est situé dans la zone C, zone de bruit modéré du Plan d'exposition au Bruit de l'aéroport international de Bordeaux.



3.3 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux principaux sur le secteur de projet sont les suivants :

- Le fossé traversant le secteur de projet, qui constitue une continuité écologique entre les espaces boisés situé à l'est et l'aéroport,
- Les boisements classés EBC,
- Les zones humides,
- La gestion des déblais pollués au sud de la Plaine des Sports.



Synthèse des enjeux principaux

Au regard de ces nombreux enjeux, il apparaît inévitable que le projet présente des emprises sur un ou plusieurs de ces enjeux.

4 LES ETUDES PRELIMINAIRES

Les études préliminaires des aménagements ont été réalisées par le groupement de bureaux d'études SETEC/SIGNES PAYSAGES/QUARTIERS LUMIERES. Elles sont synthétisées ci-après.

4.1 PRINCIPES D'AMENAGEMENT

4.1.1 Généralités et présentation des scénarii

Compte tenu des éléments du programme et du diagnostic de l'état existant analysant les différentes données d'entrée du projet de création d'accès au futur collège de Beutre à Mérignac, les différents aménagements prévus, et qui seront décrits dans le présent chapitre, peuvent être scindés comme suit :

- La voie nouvelle comme accès principal au collège depuis le boulevard technologique ;
- Le giratoire au croisement de la voie nouvelle avec le boulevard technologique ;
- Le parvis du collège et l'aire de retournement à aménager ;
- Le parking de 49 places de stationnement à créer ;
- L'accès technique Nord à prolonger jusqu'au collège.

Les variantes de ces éléments du programme d'aménagement ont porté sur des éléments différents pour étudier les impacts fonciers, réglementaires et environnementaux, tout en cherchant à les minimiser :

- La voie nouvelle : les variantes ont porté principalement sur les aménagements dédiés aux modes doux.
- Le parking VL : afin d'optimiser les surfaces imperméabilisées, de minimiser l'impact environnemental et foncier, deux variantes différentes ont été étudiées.

4.1.2 Voie nouvelle

La voie nouvelle a été implantée en prenant en compte les différentes contraintes foncières et environnementales. Cette implantation a été définie afin de ne pas impacter les EBC au sud de la parcelle franchie par cette voie nouvelle, de minimiser l'impact sur la zone humide en la traversant le plus au sud possible où elle est le plus rétrécie, et, enfin, de minimiser la surface imperméabilisée globale du projet.

Les variantes au nombre de deux sont décrites ci-après.

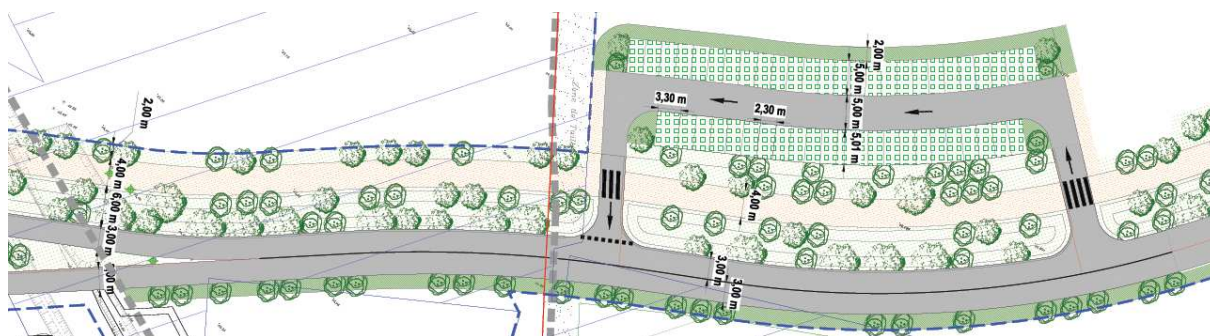
4.1.2.1 Variante 1 : Voie verte

4.1.2.1.1 Vue en plan

La variante 1 consiste à aménager une voie verte tout au long de la voie nouvelle entre l'avenue Roland Garros et le parvis du collège. Cet aménagement partagé entre piétons et cycles s'intègre

entièrement dans l'aménagement connexe du boulevard technologique qui prévoit des voies vertes de part et d'autre de la voirie au droit du présent projet.

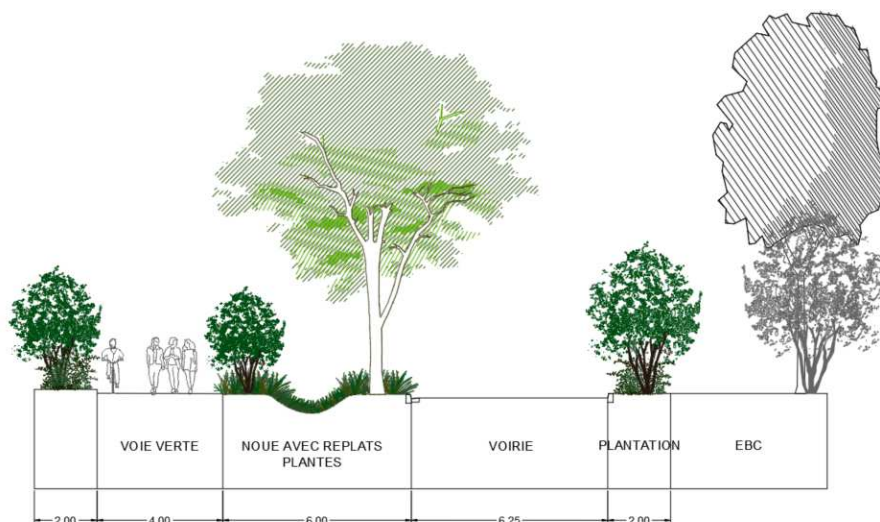
Bordée d'une bande plantée au Nord et d'une noue végétalisée au Sud la séparant de la voirie, la voie verte constitue une promenade très boisée adaptée au contexte du projet reliant le boulevard technologique au futur collège. Les aménagements paysagers ainsi prévus confortent le fonctionnement paysager et écologique de l'espace boisé classé et de la zone humide connexes.



Voie nouvelle – Variante 1 – Voie verte – Vue en plan – Source : Setec

4.1.2.1.2 Profil en travers

Le profil en travers de cette variante de la voie nouvelle est le suivant :



Voie nouvelle – Variante 1 – Voie verte – Profil en travers – Source : Setec

Cette variante 2, séparant les cheminements piétons des cycles, présente plus de confort pour les différents usagers, en comparaison avec la variante 1. Elle implique toutefois une imperméabilisation supplémentaire d'une largeur de 1,0m tout le long de la voie nouvelle créée. Du point de vue de l'imperméabilisation, la variante 1 est plus avantageuse.

4.1.3 Parking

Le parking de 49 places de stationnement a été implanté en dehors de la zone Ne du PLU afin d'y minimiser les surfaces imperméabilisées.

Il est proposé de le créer au droit de la parcelle privée DT 561 située entre le collège et l'avenue Roland Garros.

Le tracé du parking évite aussi tout impact sur les zones humides. Il sera donc délimité à l'Ouest par la zone humide existante et les variantes porteront sur la forme, les accès et le fonctionnement au sein de l'aménagement.

Afin de minimiser l'imperméabilisation des surfaces du parking, les places de stationnement sont proposées être traitées en mélange terre-pierre engazonné.

Deux variantes sont proposées :

- Variante 1 avec une entrée et sortie commune et une boucle à sens unique ;
- Variante 2 avec une entrée et une sortie différente et une circulation à sens unique dans le parking.

4.1.3.1 Variante 1 : Entrée / sortie commune

4.1.3.1.1 Vue en plan

La 1^{ère} variante de parking propose une entrée / sortie commune. La circulation dans le parking se fait dans une boucle autour d'un îlot central de stationnement végétalisé.

Deux voies de 5,0m de large permettent la desserte des différentes places de stationnement en bataille et deux voies de 3,0m de large les relient pour permettre le bouclage.

Un trottoir à l'Ouest du parking et en limite de la zone humide existante permet aux usagers de rejoindre la voie verte de la voie nouvelle et continuer le chemin vers le collège et les équipements sportifs.

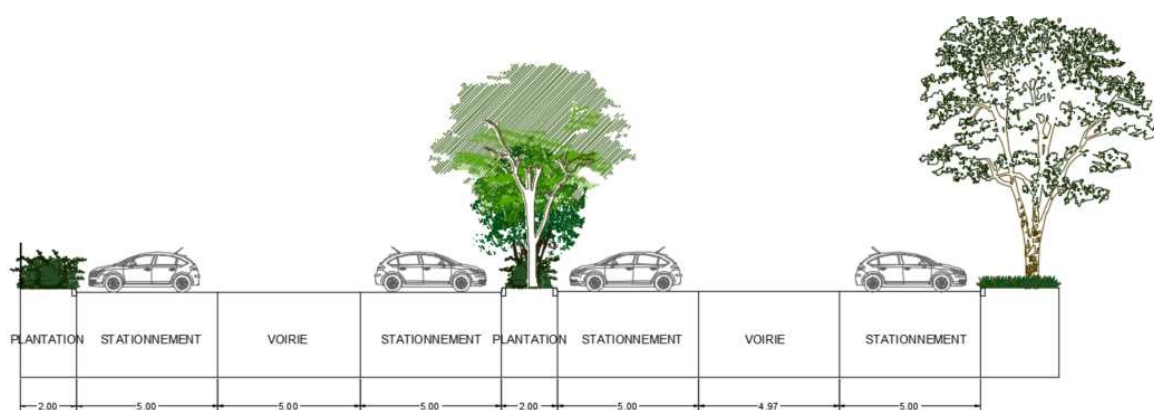
Elle imperméabilise environ 670 m² en voirie et trottoir depuis la voie nouvelle.



Parking – Variante 1 – Entrée / sortie commune – Vue en plan – Source : Setec

4.1.3.1.2 Profil en travers

La coupe du parking présente les éléments suivants :



Parking – Variante 1 – Entrée / sortie commune – Profil en travers – Source : Setec

4.1.3.2 Variante 2 : Entrée et sortie différentes

4.1.3.2.1 Vue en plan

Cette variante présente une entrée à l'Est, une voie de circulation de 5,0m de large à sens unique, desservant des places de stationnement en bataille de part et d'autre, et une sortie à l'Ouest.

Des trottoirs sont aménagés à l'Est et à l'Ouest du parking afin de permettre aux usagers de rejoindre la voie verte de la voie nouvelle.

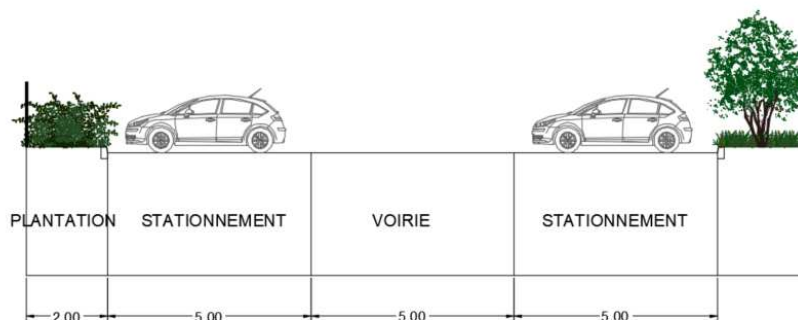
Cette variante semble la plus optimale en surface imperméabilisée (environ 560 m², soit 110m² de moins que la variante 1) en voirie et trottoir depuis la voie nouvelle.



Parking – Variante 2 – Entrée et sortie différentes – Vue en plan – Source : Setec

4.1.3.2.2 Profil en travers

Le profil en travers de cette variante de parking est le suivant :



Parking – Variante 2 – Entrée et sortie différentes – Profil en travers – Source : Setec

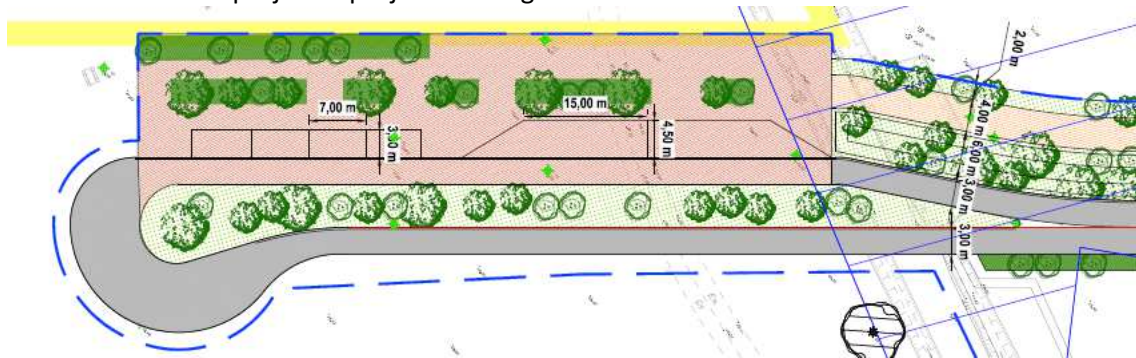
→ Cette variante est la plus avantageuse du point de vue de l'imperméabilisation et des emprises.

4.1.4 Parvis et zone de retournement

Un autre des éléments du programme de création de l'accès au futur collège de Beutre est l'aménagement du parvis qui, devra proposer :

- un espace desservant directement l'établissement et sécurisé pour les piétons et cyclistes,
- une aire de retournement permettant les girations des différents usagers,
- deux emplacements de bus scolaires avec la préconisation de création d'un couloir en sens unique qui leur est réservé,
- quatre (4) places de dépose minute accessibles aux PMR.

Ce parvis et cette zone de retournement qui ont été esquissés seront plus précisément définis à l'issue des études de l'avant-projet du projet de collège.



Parvis et aire de retournement – TPC planté – Vue en plan – Source : Setec

4.1.5 Accès Nord

L'accès Nord permet la continuité de la voie desservant la concession automobile existante (PSA Peugeot) jusqu'au collège. L'aménagement de cette voirie s'est inspiré grandement de l'existant afin d'en assurer la cohérence.

Le prolongement s'effectuera donc avec le même gabarit de la chaussée qui est de 6,0m de large et la même largeur du trottoir à l'ouest de la voie (1,5m).



Accès technique nord – Vue en plan – Source : Setec

4.1.6 Le giratoire sur l'avenue Roland Garros et la voie nouvelle

Au croisement de la voie nouvelle avec l'avenue Roland Garros, un giratoire sera à créer.

Ce giratoire a été implanté plus au nord afin d'éviter d'impacter les Espaces boisés classés (EBC) et les zones humides qui sont existants de part et d'autre de l'avenue Roland Garros.

Des traversées piétonnes / cycles sont prévues sur les différentes branches assurant la continuité des modes doux autour du giratoire.

Cet aménagement assure le raccordement des voies vertes de l'avenue Roland Garros à la voie verte (ou au cheminement piéton et à la piste cyclable selon la variante) de la voie nouvelle.



Giratoire boulevard technologique / voie nouvelle – Vue en plan – Source : Setec

24

4.2 MATERIAUX, MOBILIER ET PLANTATIONS

4.2.1 Matériaux scénarii

La palette des matériaux proposée se veut en cohérence avec l'environnement naturel du site tout en maintenant un bon niveau de confort, d'accessibilité et de durabilité, que ce soit pour les piétons, les cyclistes ou les PMR. Des matériaux avec des propriétés perméables et/ou écologiques sont présentés ci-après. De plus, une recherche de cohérence avec le projet du collège sera souhaitée pour l'aménagement du parvis.

CIRCULATIONS DOUCES Piétons (PMR) / Cycles

- Béton poreux



- Enrobé type Végécol



et / ou

PARVIS (Cohérence de revêtement à rechercher avec les matériaux du parvis intérieur du collège)

- Béton balayé avec joints perméables



STATIONNEMENTS

- Mélange terre-pierre



- Dalles alvéolaires béton remplissage graviers / pavés



4.2.1 Mobilier

Le projet de mobilier urbain se veut sobre et fonctionnel, le but étant de ne pas démultiplier le nombre de mobiliers, dans un principe de parcimonie plus respectueux de la simplicité et de l'aisance fonctionnelle des espaces piétons.

Ainsi, nous limiterons au strict minimum la présence des mobiliers divers.

Le parvis du collège et la coulée verte seront (ponctuellement) accompagnés de bancs et de corbeilles. Ces espaces publics aménagés seront propices à la pause et à la rencontre.



Proposition de bloc banquette béton

4.2.2 Projet végétal

4.2.2.1 Palette végétale

Véritable point fort de la voie nouvelle, les espaces plantés ont été conçus afin d'intégrer l'infrastructure de transport dans son environnement naturel et d'en augmenter les bienfaits écologiques : régulation thermique sur l'espace minéral, infiltration et stockage des eaux pluviales, amélioration du bien-être, qualité du cadre de vie, corridor écologique, etc...

Dans le détail, la conception végétale définit une forte variété d'essences et de strates (arborée, cépée, arbustive, tapissantes), parti qui profite tout autant à l'esthétique générale qu'à la résistance naturelle des plantations, ou encore à l'avifaune du secteur.

La palette végétale proposée considèrera des végétaux rustiques et résistants aux conditions climatiques du secteur.

5 MODALITES DE LA CONCERTATION

Cette concertation s'effectue en étroite association avec la commune de Mérignac. Elle s'appuiera notamment sur une équipe de maîtrise d'œuvre.

Un registre et un dossier sont respectivement déposés :

- L'un à la mairie de Mérignac ;
- L'autre au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole,

Ils peuvent y être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations et suggestions éventuelles.

Le dossier de concertation est également disponible en ligne sur le site Internet de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeauxmetropole.fr/>) afin que les personnes intéressées puissent faire part de leurs remarques et propositions directement via ce site.

Au moins une réunion publique sera organisée au cours de la concertation. Les résultats de cette concertation seront exploités dans le cadre des études à suivre.